

Séance ordinaire
Tenue le 10 janvier 2022
à 19 h 30 par visioconférence

Sont PRÉSENTS à cette séance :

| | |
|---------------------------|---|
| Monsieur le Maire | Hervé Simard |
| Mesdames les conseillères | Caroline Chayer Janic Gagnon |
| Messieurs les conseillers | Samuel Choquette Grégoire Girard Jean Simard Claude Paquet |

Sont également présentes :

Sylvie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe et
Nancy Girard directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

- 1 Constatation du quorum et lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaires du 20 décembre 2021
- 3 Tenue de la séance par vidéoconférence
- 4 Augmentation de salaire des employés et des élus
- 5 Demande de subvention pour emplois étudiants (3)
- 6 Appui à Alliance Forêt Boréale pour la stratégie de protection du caribou forestier
- 7 Résolution permis d'intervention sur la 381
- 8 Adoption de la liste des comptes du 7 décembre 2021 au 31 décembre 2021 au montant de 13 209.96 \$
- 9 Autorisation de dépenses
- 9.1 Installation de barres paniques : 4 236.83 \$
- 9.2 Quote-part incendie : 100 202 \$
- 9.3 Sûreté du Québec : 55 751 \$
- 9.4 Quote-part MRC : Total 195 503 \$ se détaillant comme suit
 - Aménagement : 2 076 \$
 - Promotion et développement économique : 3 57
 - Incendie : 5 852 \$
 - Évaluation : 28 452 \$
 - Matières résiduelles : 155 552 \$
- 10 Correspondance : Avis favorable du MAMH pour le projet dans le cadre du programme de gestion des actifs
- 11 Affaires diverses
- 11.1 Comité de concertation du Bas-Saguenay
- 12 Période de questions
- 13 Levée de l'assemblée

1 Constatation du quorum et lecture et adoption de l'ordre du jour

01-01-2022

Il est proposé par Janic Gagnon
Appuyé par Jean Simard
Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté

2 Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaires du 20 décembre 2021

Les procès-verbaux des séances du 20 décembre 2021 ont été transmis aux membres du conseil qui en ont fait la lecture avant la séance.

02-01-2022

Il est proposé par Samuel Choquette
Appuyé par Claude Paquet
Que le procès verbal de la séance extraordinaire sur le budget du 20 décembre 2021 soit accepté tel que présenté.

03-01-2022

Il est proposé par Caroline Chayer
Appuyé par Grégoire Girard
Que le procès verbal de la séance extraordinaire tenue après le budget du 20 décembre 2021 soit accepté tel que présenté.

3 Tenue de la séance par vidéoconférence

Résolution # 04-01-2022

Tenue de la séance par vidéoconférence

04-01-2022

Il est proposé par Grégoire Girard
Appuyé par Caroline Chayer

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que compte tenu de la situation sanitaire actuelle, la réunion soit tenue en vidéoconférence et qu'un enregistrement de celle-ci soit mis à la disposition de la population sur le site web de la municipalité.

4 Augmentation de salaire des employés et des élus

Résolution # 05-01-2022

Augmentation de 4.7%

sur les salaires des élus et des employés

05-01-2022

Il est proposé par Claude Paquet
Appuyé par Janic Gagnon
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

Que la Municipalité de Ferland-et-Boilleau accorde une augmentation de 4.7 % sur les salaires des employés réguliers et des élus municipaux et ce, rétroactivement au 2 janvier 2022.

5 Demande de subvention pour emplois étudiants (3)

Résolution # 06-01-2022

Aide financière pour emploi d'été étudiants

06-01-2022

Considérant que dans le cadre du programme d'emplois d'été Canada, une demande doit être complétée avant le 25 janvier 2022 pour la période de la mi-mai à la fin août;

Considérant que les salaires de ces étudiants sont subventionnés en partie par le programme fédéral;

Considérant que ces étudiants pourront acquérir de l'expérience que ce soit en organisant quelques activités, en entretien paysager ou autres;

Pour ces motifs,
Il est proposé par Janic Gagnon
Appuyé par Grégoire Girard

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que la Municipalité présente une demande de financement pour trois emplois étudiants pour la période estivale 2022;

D'autoriser Mme Nancy Girard à compléter et signer la demande pour et au nom de la Municipalité de Ferland-et-Boilleau.

6 Appui à Alliance Forêt Boréale pour la stratégie de protection du caribou forestier

Résolution #07-01-2022

Appui à alliance Forêt Boréale

CONSIDÉRANT QUE le 5 novembre 2021, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a annoncé la tenue d'une commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards et une série d'audiences publiques régionales devant mener au dépôt de la stratégie de protection des caribous forestiers et montagnards en 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE 34 municipalités sur les 65 présentes sur le territoire d'Alliance forêt boréale, soit le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord, dépendent de l'industrie forestière ;

CONSIDÉRANT QUE les retombées de la filière forestière sur le territoire de l'Alliance forêt boréale sont énormes, soit près de 20 000 emplois et 1 milliard \$ en salaire ;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie de protection met en péril l'avenir et la survie des communautés forestière en causant la perte de plusieurs centaines d'emplois au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire touché par la stratégie de protection du caribou forestier ne concerne que 25% de son aire de répartition alors qu'aucune intervention de rétablissement n'est prévue au nord la limite nordique des forêts attribuables ;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques ont des impacts sur le caribou forestier et son habitat ;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques poussent les espèces fauniques à migrer vers le nord, et ce, plus rapidement que les végétaux ;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques modifient les forêts situées au nord de la limite nordique des forêts attribuables pour en faire des habitats propices pour le caribou forestier ;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de la forêt boréale et l'utilisation du matériau bois sont les meilleurs moyens dont dispose le Québec pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec souhaite accentuer la lutte contre les changements climatiques mais que cette stratégie de protection restreindra considérablement le territoire destiné à l'aménagement forestier ;

CONSIDÉRANT QUE les hardes isolées de caribous de Charlevoix, Val d'Or et de la Gaspésie ont une dynamique de population et un territoire qui leurs sont propres ;

CONSIDÉRANT QUE pour faire une démonstration claire sur l'état des populations du caribou forestier, il faut réaliser de nouveaux inventaires de population afin de comparer les résultats à ceux des inventaires réalisés en 2018-2019 et 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets portant sur différents scénarios d'aménagement sont en cours de réalisation sur le territoire forestier afin d'identifier des pistes de solutions pour concilier l'aménagement forestier et la protection de l'habitat du caribou forestier ;

CONSIDÉRANT QUE la stratégie de protection des caribous forestiers et montagnards aura des impacts importants sur le volume disponible à la récolte, sur les travaux d'aménagement forestier, sur la structure industrielle et entrepreneuriale présentes dans les communautés forestières, sur la villégiature du territoire public, sur les activités récréotouristiques, sur les territoires fauniques structurés et conséquemment sur la vitalité des communautés forestières du territoire d'Alliance forêt boréale;

Pour ces motifs, il est résolu que la municipalité de Ferland-et Boilleau appuie Alliance forêt boréale et ses demandes au gouvernement du Québec :

1. Adopter une stratégie de protection du caribou forestier qui n'aura pas d'impact négatif sur les travailleurs et les communautés forestières ;
2. Considérer l'ensemble de l'habitat du caribou forestier pour l'élaboration de la stratégie de protection notamment au nord de la limite nordique des forêts attribuables ;
3. Considérer les impacts des changements climatiques dans la future stratégie de protection du caribou forestier ;
4. Considérer différemment les hardes isolées de Val-D'Or, Charlevoix et la Gaspésie, des hardes de la forêt boréale ;
5. Réaliser de nouveaux inventaires des populations de caribou forestier et rendre disponibles ces résultats afin de les comparer avec ceux des inventaires de 2018-2019-2020 pour confirmer une baisse ou une augmentation des populations ;

6. Poursuivre les projets d'expérimentation et de recherche sur les différents scénarios d'aménagement permettant l'identification de pistes de solutions afin de concilier l'aménagement forestier et la protection de l'habitat du caribou forestier.

07-01-2022

Il est proposé par Jean Simard
Appuyé par Janic Gagnon

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

7

Résolution permis d'intervention sur la 381

Résolution # 08-01-2022

Permis d'intervention sur la route 381

Considérant que pour des travaux de faible importance, une résolution annuelle du Conseil municipal est suffisante en remplacement d'un dépôt de garantie pour des travaux exécutés sur des chemins du ministère des Transports;

08-01-2022

Il est proposé par Claude Paquet
Appuyé par Samuel Choquette

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

Que la municipalité de Ferland-et-Boilleau s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention et à remettre les lieux dans le même état qu'avant l'exécution des travaux;

Et que la municipalité de Ferland-et-Boilleau autorise le responsable des travaux publics, M. Daniel Gagnon et la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Nancy Girard, à signer les permis d'intervention émis par le ministère des Transports et ce, pour et au nom de la Municipalité.

8

Adoption de la liste des comptes du 7 décembre 2021 au 31 décembre 2021 au montant de 13 209.96 \$

Résolution # 09-01-2022

Dépenses du 6 au 31 décembre 2021

Considérant que conformément aux dispositions du Code municipal, le directeur général, dresse à chaque mois un rapport des factures préalablement autorisées (déjà payées) ainsi qu'un journal des factures à payer en spécifiant les objets pour lesquels les dépenses ont été faites :

Considérant que conformément aux articles 176.5 et 961.1 du Code municipal, le rapport détaillé est déposé à cette séance du Conseil;

09-01-2022

Il est proposé par Jean Simard
Appuyé par Caroline Chayer

Que le Conseil municipal de Ferland-et-Boilleau accepte le rapport des dépenses, dont une copie est en annexe de ce procès-verbal, à partir du prélèvement numéro 3574 à 3593

Pour un montant total de 13 209.96 \$

9

Autorisation de dépenses

9.1

Résolution # 10-01-2022
Installation de barres panique

Considérant l'inspection faite en novembre 2021 par l'entreprise Beaulieu Totale Sécurité;

Considérant l'importance de la sécurité des personnes en cas d'incendie;

Considérant que le règlement sur la sécurité dans les édifices publics paragraphe 16 e) prévoit que : *la porte doit être munie d'un mécanisme tel qu'elle puisse s'ouvrir sous une poussée sans l'aide de clef; ce mécanisme doit pouvoir être opéré facilement, même dans le noir ;*

Considérant que l'entreprise Serrurier Y.C. Fillion Inc. a déposé une offre pour l'installation de 4 barres panique au montant de 3 685.00 \$ plus les taxes applicables;

10-01-2022

Il est proposé par Claude Paquet
Appuyé par Samuel Choquette

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que le Conseil municipal autorise la dépense d'installation de barres panique pour un montant de 3 685.00 \$ plus les taxes applicables.

9.2 Résolution # 11-01-2022
Quote-part incendie 2022

Considérant que la Régie intermunicipale en sécurité incendie du Fjord tire ses revenus des cinq municipalités du Bas-Saguenay qui la

Considérant que la Régie intermunicipale en sécurité incendie du Fjord présente pour 2022, un budget de dépenses d'opération et d'administration pour un total de 742 383 \$;

Considérant que la Régie intermunicipale demande aux municipalités de contribuer au un cinquième des frais d'administration et au prorata pour les frais d'opération;

11-01-2022

Il est proposé par Caroline Chayer

Appuyé par Janic Gagnon

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

D'accepter la dépense de quote-part à la Régie intermunicipale en sécurité incendie du Fjord pour l'année 2022 au montant de 100 202 \$

9.3 Résolution # 12-01-2022
Quote part Sûreté du Québec 2022

Considérant que la municipalité de Ferland-et-Boilleau reçoit les services de la Sûreté du Québec;

Considérant que le coût devant être assumé par l'ensemble des municipalités desservies s'élève à 366 785 274 \$;

Considérant que la quote-part de la municipalité de Ferland-et-Boilleau, calculée selon la richesse foncière uniformisée, s'élève à 55 751 \$;

12-01-2022

Il est proposé par Grégoire Girard

Appuyé par Samuel Choquette

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

D'accepter la dépense de quote-part à la sécurité publique du Québec pour l'année 2022 au montant de 55 751 \$

9.4 Résolution # 13-01-2022

Acceptant et autorisant le paiement des quote-part de 2022 au montant de 195 503 \$ à la MRC du Fjord

Considérant qu'une quote-part doit être payée annuellement par la Municipalité de Ferland-et-Boilleau pour l'achat de certains services auprès de la MRC du Fjord du Saguenay;

Considérant que la Municipalité a prévu les crédits nécessaires au budget 2022 pour le paiement de la quote-part à la MRC ;

13-01-2022

Pour ces motifs,

Il est proposé par Caroline Chayer

Appuyé par Claude Paquet

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

D'accepter la dépense de quote-part à la MRC du Fjord du Saguenay pour l'année 2022 au montant de 195 503 \$

10 Correspondance : Avis favorable du MAMH pour le projet dans le cadre du programme de gestion des actifs

Accusé-réception et confirmation que le dossier de la Municipalité est compatible avec les politiques et sera transmis à la fédération canadienne des municipalités pour suivi.

11 Affaires diverses

**11.1 Comité de concertation du Bas-Saguenay
Résolution #14-01-2022**

Délégation de membres sur le comité de concertation du Bas-Saguenay

Considérant que le comité de concertation est formé de 5 municipalités du Bas-Saguenay;

Considérant qu'il est important que les municipalités du Bas-Saguenay travaillent en concertation afin de discuter de problématiques communes et d'élaborer des stratégies de développement;

14-01-2022

**Pour ces motifs,
Il est proposé** par

Caroline Chayer

Appuyé par

Claude Paquet

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

De déléguer les personnes suivantes afin qu'ils siègent sur le comité de concertation du Bas Saguenay à titre de membre représentant la municipalité de Ferland-et-Boilleau

Hervé Simard, Maire

Jean Simard, Conseiller

Nancy Girard, Directrice générale et secrétaire trésorière

Monique Witzell, Agente de développement

12 Période de questions

Aucune question

13 Levée de l'assemblée

Comme tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

à 19 h 53

15-01-2022

Il est proposé par

Jean Simard

Et il est résolu à l'unanimité des membres présent du Conseil

Que la séance soit levée

Hervé Simard, Maire

Nancy Girard, sec-trésorière et dir.générale